



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR), TENUE LE 3 NOVEMBRE 2021, À 7 H 43, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRCVR, SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Considérant la situation actuelle de pandémie causée par le coronavirus COVID-19, ainsi que l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020, l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 et l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 et du décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, la séance du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu se tient sans public. Les membres du Conseil y participent soit physiquement, par conférence téléphonique ou par vidéoconférence. Celle-ci sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est disponible sur le site Internet de la MRCVR ainsi que sur la chaîne YouTube de la MRCVR.

### Sont présent(e)s :

Madame Diane Lavoie, préfète  
Monsieur Marc Lavigne, préfet suppléant  
Monsieur Jonathan Chalifoux, conseiller  
Monsieur Yves Corriveau, conseiller  
Monsieur Martin Dulac, conseiller  
Madame Alexandra Labbé, conseillère  
Monsieur Yves Lessard, conseiller  
Monsieur Patrick Marquès, conseiller  
Madame Marilyn Nadeau, conseillère  
Monsieur Normand Teasdale, conseiller  
Madame Ginette Thibault, conseillère

### Sont absents :

Monsieur Michel Robert, conseiller  
Monsieur Denis Parent, conseiller

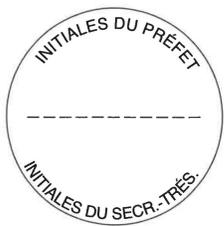
### Assistent également :

Madame Evelyne D'Avignon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRCVR  
Madame Annie-Claude Hamel, greffière de la MRCVR

### POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Evelyne D'Avignon, secrétaire-trésorière, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Madame la préfète Diane Lavoie, monsieur le préfet suppléant Marc Lavigne ainsi que mesdames les conseillères, Alexandra Labbé, Marilyn Nadeau et Ginette Thibault ainsi que messieurs les conseillers Yves Corriveau, Jonathan Chalifoux, Martin Dulac, Yves Lessard, Patrick Marquès, Denis Parent, Michel Robert et Normand Teasdale.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

En leur transmettant une copie par courriel le 28 octobre 2021, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de novembre (11) de l'an deux mille vingt et un (2021).

### POINT 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En conséquence, ayant constaté le quorum, la préfète, président la séance, procède à l'ouverture de la séance à 7 h 43.

Madame Diane Lavoie, préfète, salue l'arrivée du nouveau maire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, monsieur Jonathan Chalifoux.

### POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-11-349

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Corriveau  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suite :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Interventions de l'assistance
5. Environnement
  - 5.1 Écocentre régional
    - 5.1.1 Déneigement pour la saison 2021-2022 : octroi de contrat de gré à gré
    - 5.1.2 Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie et de laboratoire relatifs à la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité des matériaux pour la construction de la phase 2
6. Clôture de la séance

Et, en y retirant le point suivant :

- 5.1.1 Déneigement pour la saison 2021-2022 : octroi de contrat de gré à gré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 4. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

La séance étant tenue sans la présence du public, les citoyen(ne)s étaient invité(e)s à transmettre leurs questions par courriel jusqu'au 2 novembre 2021, 14 h 00. Aucune question n'a été reçue.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 5. ENVIRONNEMENT

#### 5.1 Écocentre régional

##### 5.1.1 Dénéigement pour la saison 2021-2022 : octroi de contrat de gré à gré

Ce point est retiré.

##### 5.1.2 Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie et de laboratoire relatifs à la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité des matériaux pour la construction de la phase 2

21-11-350

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a entrepris la réalisation d'un projet d'écocentre régional dans la ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRCVR a, lors de sa séance tenue le 20 mai 2021, par sa résolution numéro 21-05-170, adopté le Règlement d'emprunt numéro 02-21 décrétant une dépense et un emprunt de 8 400 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain, la construction d'un écocentre et l'achat des équipements requis pour son fonctionnement, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 juin 2021;

ATTENDU QUE la MRCVR a, lors de sa séance tenue le 16 septembre 2021, par sa résolution numéro 21-09-303, octroyé un contrat à Construction Sorel Ltée pour les travaux de construction des bâtiments de l'Écocentre régional de la MRCVR;

ATTENDU QU'un contrat de surveillance et de contrôle de la qualité des matériaux doit être octroyé afin de s'assurer que les travaux respectent les exigences dudit contrat octroyé pour les travaux de construction des bâtiments;

ATTENDU QU'à cette fin, la MRCVR a sollicité deux firmes d'ingénieurs-conseils à déposer une soumission, le tout conformément aux dispositions relatives à l'octroi de contrat de gré à gré du Règlement numéro 82-19 sur la gestion contractuelle de la MRCVR et au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE ces deux firmes ont présenté une soumission conformément aux exigences de la demande de prix;

ATTENDU QU'en conformité avec ledit règlement numéro 82-19 et le *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'octroyer le contrat à Les Services EXP inc., ayant présenté la plus basse soumission, au montant de 27 592,28 \$, toutes taxes incluses, tel que présenté au bordereau de soumission daté du 19 octobre 2021, et selon les dispositions prévues au contrat à intervenir;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat, incluant le bordereau de soumission, et s'en déclarent satisfaits



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

21-11-350 (Suite)

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac  
APPUYÉ PAR Madame Ginette Thibault

ET RÉSOLU D'octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie et de laboratoire relatifs à la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité des matériaux pour la construction de la phase 2 (bâtiments et éclairage du site) de l'Écocentre régional de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à Les Services EXP inc., pour le prix soumissionné de 27 592,28 \$, taxes incluses, tel que présenté dans le bordereau de soumission daté du 19 octobre 2021.

D'autoriser le (la) préfet(-ète) et madame Evelyne D'Avignon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, ledit contrat ainsi que tout document utile ou nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

21-11-351

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès  
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 7 h 47

Evelyne D'Avignon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Diane Lavoie  
Préfète